

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité de Saint-David

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David tenue le 28 mai 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Emond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous ma présidence. La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Letendre assiste également à la séance par visioconférence.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation.

#### Ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que cet état d'urgence a été prolongé par des périodes additionnelles de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-05-096

#### Octroi du contrat pour l'entretien hivernal des rues et rangs

Considérant que la municipalité à procéder à un appel d'offres public numéro VO-2020 03 pour l'entretien des chemins d'hiver comprenant 3 options, soit pour une durée d'un an (2020-2021) avec option de renouvellement de deux ans (option 1), pour une durée de 3 ans (2020-2023) avec option de renouvellement de deux ans (option 2) et pour une durée de 5 ans (2020-2025) avec option de renouvellement de deux ans (option3);

Considérant que la municipalité a reçu les soumissions suivantes;

Option 1 - Ferme Paul-Dave Brouillard S.E.N.C :  
180 050,85 \$/an incluant les taxes applicables.

Option 2 - Ferme Paul-Dave Brouillard S.E.N.C :  
180 050,85 \$/an incluant les taxes applicables.

Option 3 - Ferme Alexis S.E.N.C. :

133 237,63 \$/an incluant les taxes applicables et 139 906,18 \$/an pour chacune des deux années de l'option de renouvellement

Ferme Paul-Dave Brouillard S.E.N.C :

173 382,30 \$/an incluant les taxes applicables.

Considérant que suite à l'augmentation significative des coûts relatifs au déneigement des chemins municipaux, le Conseil municipal entend étudier différentes alternatives afin de pourvoir à l'entretien hivernal des chemins municipaux, notamment, la possibilité pour la municipalité de procéder elle-même au déneigement des chemins;

Considérant que dans le cadre de cette réflexion, le conseil considère qu'il n'est pas opportun d'engager la municipalité dans un contrat de déneigement sur plusieurs années;

Considérant que l'article 938.3 du *Code municipal du Québec* prévoit que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission, la municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

Considérant que la municipalité a reçu une seule soumission conforme, pour l'option 1 de l'appel d'offres VO-2020 03;

Considérant que la soumission présentée par Ferme Paul-Dave Brouillard S.E.N.C. pour l'option 1 est au montant annuel de 180 050,85 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver 2020-2021, soit l'option 1, à Ferme Paul-Dave Brouillard S.E.N.C, au prix de 175 000 \$ incluant les taxes applicables. Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-David, les documents requis pour l'octroi du contrat et d'affecter cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-443.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-05-097

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière